

écrivait-il lui-même en septembre dernier, en Notre vie, comme en celle de tout homme, comme dans les mystères du Christ et de sa Mère, ni les motifs de joie n'ont manqué, ni de nombreuses et graves causes de douleurs n'ont été absentes ; des sujets de Nous glorifier en Jésus-Christ Nous ont été aussi donnés. Toutes ces choses avec soumission et reconnaissance envers Dieu, Nous sommes appliqués à les faire servir au bien et à l'honneur de l'Eglise. » (1) La grâce de l'épiscopat n'a donc pas été stérile en notre bien-aimé Pasteur. Le consécrateur avait proféré ces mots sur la tête du nouvel élu : « Qu'il ne dise pas que le bien est le mal, ni que le mal est le bien. » (2)

Léon XIII a été fidèle à ce programme tracé par l'Esprit-Saint, à tous ceux qu'il charge de gouverner l'Eglise. Affirmateur intrépide du vrai et du bien, il fut toujours le gardien vigilant de la doctrine et des mœurs, le défenseur infatigable des droits de Dieu, le protecteur du foyer domestique, le guide éclairé des rois et des peuples. Adversaire redoutable de l'erreur, il n'a cessé de la dénoncer, de la combattre sous toutes ses formes et de la poursuivre dans ses derniers retranchements.

La philosophie athée et matérialiste du siècle dernier, en brisant l'accord entre la raison et la foi, avait détourné la science de sa voie, faussé les intelligences et presque détruit en elles le règne de la vérité. Léon XIII, dès la seconde année de son pontificat, s'occupe activement de la restauration des études philosophiques. Il oppose aux doctrines erronées, incomplètes, ou superficielles de notre époque, l'enseignement à la fois si simple et si profond de saint Thomas d'Aquin, résumé admirable de la grande tradition scolaire de l'Eglise, donne ainsi à l'esprit humain une direction sûre, et apporte aux sciences physiques elles-mêmes force et lumière.

Défenseur autorisé de la société domestique, Léon XIII, plus d'une fois, a élevé la voix contre ceux qui veulent faire de cette institution, divine dans son origine et dans ses prérogatives, une institution purement humaine. En termes précis, il a rappelé la notion véritable du mariage chrétien, ses lois saintes et ses droits imprescriptibles. Il a combattu avec force tout ce qui peut en altérer l'indissolubilité, en compromettre le caractère sacré, ou en paralyser l'action bienfaisante. Enfin, il a démontré, d'une manière victorieuse et salutaire, la douce influence de l'Eglise, seule autorité capable de fonder, de garder et de sanctifier la famille.

Protecteur de la société civile, sage gardien de ses intérêts les plus chers, le successeur de saint Léon le Grand, de saint Grégoire VII et de saint Pie V a multiplié les efforts pour la guérir des plaies hideuses qui la rongent et la sauver malgré elle. Dans

(1) *Encycl. Magnæ Dei Matris*, 7 sept. 1892.

(2) *Non dicat bonum malum, nec malum bonum.* Pont.